RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2013 B 18418
Numéro SIREN : 518 685 540
Nom ou dénomination : AB TASTY

Ce dépôt a été enregistré le 05/02/2019 sous le numéro de dépôt 6404

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

DATE DEPOT : 05-02-2019

N° DE DEPOT : 006404

N° GESTION : 2013B18418

N° SIREN : 518685540

DENOMINATION : AB TASTY

ADRESSE : 3 impasse de la Planchette 75003 Paris

MILLESIME : 2018

SAS AB TASTY

Liasse fiscale

Certifié conforme à l'original

Liasse fiscale

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts)

① BILAN — ACTIF

DGFiP N° 2050-SD 2018

Désignation de l'entreprise : SAS AB TASTY — Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * : 12

Adresse de l'entreprise : 3 IMPASSE DE LA PLANCHETTE 75003 PARIS — Durée de l'exercice précédent * : 12

Numéro SIRET * : 51868554000040 — Néant ☐ *

Exercice N clos le : 31/06/2019

		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3
	Capital souscrit non appelé (I) AA			
ACTIF IMMOBILISÉ * — IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement * AB		AC	
	Frais de développement * CX		CQ	
	Concessions, brevets et droits similaires AF	19 800	AG 12 081	7 719
	Fonds commercial (1) AH		AI	
	Autres immobilisations incorporelles AJ		AK	
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles AL		AM	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains AN		AO	
	Constructions AP		AQ	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels AR		AS	
	Autres immobilisations corporelles AT	267 422	AU 100 177	167 245
	Immobilisations en cours AV		AW	
	Avances et acomptes AX		AY	
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence CS		CT	
	Autres participations CU	99 209	CV 67 839	31 370
	Créances rattachées à des participations BB	4 550 338	BC 4 550 338	
	Autres titres immobilisés BD		BE	
	Prêts BF		BG	
	Autres immobilisations financières * BH	87 484	BI	87 484
	TOTAL (II) BJ	5 024 253	BK 4 730 436	293 817
ACTIF CIRCULANT — STOCKS *	Matières premières, approvisionnements BL		BM	
	En cours de production de biens BN		BO	
	En cours de production de services BP		BQ	
	Produits intermédiaires et finis BR		BS	
	Marchandises BT		BU	
	Avances et acomptes versés sur commandes BV	600	BW	600
CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)* BX	4 482 445	BY 67 460	4 414 986
	Autres créances (3) BZ	1 422 791	CA	1 422 791
	Capital souscrit et appelé, non versé CB		CC	
DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres) CD		CE	
	Disponibilités CF	8 001 249	CG	8 001 249
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)* CH	91 154	CI	91 154
	TOTAL (III) CJ	13 998 238	CK 67 460	13 930 779
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV) CW			
	Primes de remboursement des obligations (V) CM	163 489		163 489
	Écarts de conversion actif * (VI) CN			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI) CO	19 185 980	1A 4 797 895	14 388 085

Renvois : (1) Dont droit au bail | (2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP | (3) Part à plus d'un an : CR

Cluse de réserve de propriété * : Immobilisations | Stocks | Créances

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

SAGE experts-comptables janvier 2018 : état préparatoire

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

② BILAN — PASSIF avant répartition

DGFiP N° 2051 SD 2018

Désignation de l'entreprise : SAS AB TASTY — Néant ☐ *

Exercice N

CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé 69 833)		DA	69 833
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,		DB	15 386 538
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)		DC	
	Réserve légale (3)		DD	
	Réserves statutaires ou contractuelles		DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)		DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * E1)		DG	
	Report à nouveau		DH	(4 116 439)
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)		DI	(5 989 661)
	Subventions d'investissement		DJ	
	Provisions réglementées *		DK	
	TOTAL (I)		DL	5 350 211
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs		DM	
	Avances conditionnées		DN	24 620
	TOTAL (II)		DO	24 620
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques		DP	
	Provisions pour charges		DQ	
	TOTAL (III)		DR	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles		DS	1 377 946
	Autres emprunts obligataires		DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)		DU	1 475 000
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs E1)		DV	66 204
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés		DX	750 391
	Dettes fiscales et sociales		DY	2 048 720
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		DZ	43 870
	Autres dettes		EA	33 962
Compte regul.	Produits constatés d'avance (4)		EB	3 217 161
	TOTAL (IV)		EC	9 013 254
	Ecarts de conversion passif *	**(V)**	ED	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)		EE	14 389 085

RENVOIS				
(1)	Ecart de réévaluation incorporé au capital		1B	
(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
		Ecart de réévaluation libre	1D	
		Réserve de réévaluation (1976)	1E	
(3)	Dont réserve spéciale des plus values à long terme *		EF	
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	7 638 254
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EAGE Expert-comptables Janvier 2018 - Etat personnalisé

③ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFiP N° 2052-SD 2018

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS AB TASTY — Néant ☐ *

			Exercice N					
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC		
	Production vendue : biens *	FD		FE		FF		
	Production vendue : services *	FG	8 344 672	FH	1 126 134	FI	9 470 806	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	8 344 672	FK	1 126 134	FL	9 470 806	
	Production stockée *					FM		
	Production immobilisée *					FN		
	Subventions d'exploitation					FO	1 000	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)					FP	1 382 121	
	Autres produits (1) (11)					FQ	7 014	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	10 860 941	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS		
	Variation de stock (marchandises)*					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	4 439 845	
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	192 242	
	Salaires et traitements *					FY	5 898 149	
	Charges sociales (10)					FZ	2 436 950	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations : dotations aux amortissements *					GA	56 902	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations : dotations aux provisions					GB		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur actif circulant : dotations aux provisions *					GC	34 618	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		
	Autres charges (12)					GE	8 898	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	13 067 604	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	(2 206 663)	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	39 484	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN	2 986	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
	Total des produits financiers (V)					GP	42 470	
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ	4 409 898	
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	20 792	
	Différences négatives de change					GS	9 297	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
	Total des charges financières (VI)					GU	4 439 987	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(4 397 517)	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	(6 604 180)	

(RENVOIS : voir tableau n° 2033) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

SAGE Etats comptables janvier 2018 - Etat préparatoire

④ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFiP N° 2053-SD 2018

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS AB TASTY — Néant ☐*

			Exercice N
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	4 006
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	Total des produits exceptionnels (7) **(VII)**	HD	4 006
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 *bis*)	HE	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	14
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 *ter*)	HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) **(VIII)**	HH	14
4 — RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII − VIII)		HI	3 992
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	**(IX)**	HJ	
Impôt sur les bénéfices *	**(X)**	HK	(610 527)
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	10 907 418
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	16 897 079
5 — BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits − total des charges)		HN	(5 989 661)

RENVOIS

(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
(2) Dont	produits de locations immobilières	HY	
	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci- dessous)	1G	
(3) Dont	Crédit bail mobilier *	HP	
	Crédit bail immobilier	HQ	
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci- dessous)	1H	
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	1J	
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K	
(6*bis*)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 *bis* du C.G.I.)	HX	
(6*ter*)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC	
	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
(9)	Dont transferts de charges	A1	1 374 746
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2	
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	8 628
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6	obligatoires A9	

(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :

	Exercice N	
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
VALEUR NETTE COMPTABLE ELTS ACTIFS CEDES	14	
PRODUITS CESSIONS ELTS ACTIFS		14
AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS		3 992

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :

	Exercice N	
	Charges antérieures	Produits antérieurs

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

SAGE experts-comptables janvier 2018 - Etat préparatoire

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

5

IMMOBILISATIONS

DGFiP N°2054-SD 2018

Désignation de l'entreprise : SAS AB TASTY — Néant ☐ *

(Ne pas reporter le montant de certaines lignes)

CADRE A — IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1	Augmentations : Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence 2	Augmentations : Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste 3
INCORP	Frais d'établissement et de développement — TOTAL I		CZ		D8	D9
INCORP	Autres postes d'immobilisations incorporelles — TOTAL II		KD	19 800	KE	KF
CORPORELLES	Terrains		KG		KH	KI
CORPORELLES	Constructions — Sur sol propre	Dont Composants L9	KJ		KK	KL
CORPORELLES	Constructions — Sur sol d'autrui	Dont Composants M1	KM		KN	KO
CORPORELLES	Installations générales, agencements* et aménagements des constructions	Dont Composants M2	KP		KQ	KR
CORPORELLES	Installations techniques, matériel et outillage industriels	Dont Composants M3	KS		KT	KU
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Installations générales, agencements, aménagements divers *		KV		KW	KX 3 800
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Matériel de transport *		KY		KZ	LA
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Matériel de bureau et mobilier informatique		LB	113 739	LC	LD 149 884
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Emballages récupérables et divers *		LE		LF	LG
CORPORELLES	Immobilisations corporelles en cours		LH		LI	LJ
CORPORELLES	Avances et acomptes		LK		LL	LM
CORPORELLES	TOTAL III		LN	113 739	LO	LP 153 684
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		8G		8M	8T
FINANCIÈRES	Autres participations		8U	2 166 988	8V	8W 2 482 574
FINANCIÈRES	Autres titres immobilisés		1P		1R	1S
FINANCIÈRES	Prêts et autres immobilisations financières		1T	91 045	1U	1V 4 579
FINANCIÈRES	TOTAL IV		LQ	2 258 033	LR	LS 2 487 152
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			ØG	2 391 571	ØH	ØJ 2 640 836

CADRE B — IMMOBILISATIONS			Diminutions : par virement de poste à poste 1	Diminutions : par cessions à des tiers, mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice 3	Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence — Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice 4
INCORP	Frais d'établissement et de développement — TOTAL I	IN		CØ	DØ	D7
INCORP	Autres postes d'immobilisations incorporelles — TOTAL II	IO		LV	LW 19 800	IX 19 800
CORPORELLES	Terrains	IP		LX	LY	LZ
CORPORELLES	Constructions — Sur sol propre	IQ		MA	MB	MC
CORPORELLES	Constructions — Sur sol d'autrui	IR		MD	ME	MF
CORPORELLES	Constructions — Inst. gales, agencts et am. des constructions	IS		MG	MH	MI
CORPORELLES	Installations techniques, matériel et outillage industriels	IT		MJ	MK	ML
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Inst. gales, agencts, aménagements divers	IU		MM	MN 3 800	MO 3 800
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Matériel de transport	IV		MP	MQ	MR
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW		MS	MT 263 622	MU 263 622
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Emballages récupérables et divers *	IX		MV	MW	MX
CORPORELLES	Immobilisations corporelles en cours	MY		MZ	NA	NB
CORPORELLES	Avances et acomptes	NC		ND	NE	NF
CORPORELLES	TOTAL III	IY		NG	NH 267 422	NI 267 422
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence	IZ		ØU	M7	ØW
FINANCIÈRES	Autres participations	IØ		ØX 14	ØY 4 649 547	ØZ
FINANCIÈRES	Autres titres immobilisés	I1		2B	2C	2D
FINANCIÈRES	Prêts et autres immobilisations financières	I2		2E 8 140	2F 87 484	2G
FINANCIÈRES	TOTAL IV	I3		NJ 8 154	NK 4 737 030	2H
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		I4		ØK 8 154	ØL 5 024 253	ØM 287 222

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

SAGE Experts-comptables janvier 2018 - Mise en page Cegid

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

5 bis

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

D.G.F.I.P N° 2054-bis-SD 2018

Exercice N clos le 30062018

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 *bis* J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SAS AE TASTY

Néant [X] *

CADRE A

	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col.2) - col. 5 (5)]
			Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4	5	6
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238*bis* J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.

(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.

(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.

(4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.

(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne « Provisions réglementées ».

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE

2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE -

3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE =

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan ; de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

SAGE Expert-comptables janvier 2018 - Etat préparatoire

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

⑥ AMORTISSEMENTS

DGFiP N° 2055 SD 2018

Désignation de l'entreprise SAS AB TASTY — Néant ☐ *

CADRE A — SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL II	PE	5 981	PF	6 100	PG		PH	12 081
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC	
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD		QE	299	QF		QG	299
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	49 375	QM	50 503	QN		QO	99 879
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL III		QU	49 375	QV	50 802	QW		QX	100 177
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		ØN	55 357	ØP	56 902	ØQ		ØR	112 259

CADRE B — VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables		DOTATIONS						REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel			
Frais établissement TOTAL I		MD		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Autres immob. incorporelles TOTAL II		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
	Inst. gales, agenc et am. des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Inst. techniques mat. et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc. am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
	Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL III		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participation TOTAL IV		NL						NM						NO	
Total général (I + II + III + IV)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV	
Total général non soumis (NP + NQ + NR)		NW		Total général non soumis (NS + NT + NU)		NY		Total général non soumis (NW – NY)		NZ					

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler			Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations	220 593		SP	57 104	SR	163 489

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

SAGE Experts-comptables janvier 2018 - Etat préparatoire

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

(7) PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFiP N° 2056-SD 2018

Désignation de l'entreprise : SAS AB TASTY — Néant ☐

	Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 *bis* A-II) *	3U		TD		TE		TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V		TG		TH		TI	
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 *quindecies* H du CGI)	IJ		IK		IL		IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR	
	TOTAL I	3Z		TS		TT		TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S	
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W		5X		5Y	
	TOTAL II	5Z		TV		TW		TX	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations - incorporelles	6A		6B		6C		6D	
	sur immobilisations - corporelles	6E		6F		6G		6H	
	sur immobilisations - titres mis en équivalence	Ø2		Ø3		Ø4		Ø5	
	sur immobilisations - titres de participation	9U	265 383	9V	4 352 794	9W		9X	4 618 177
	sur immobilisations - autres immobilisations financières (1)*	Ø6		Ø7		Ø8		Ø9	
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S	
	Sur comptes clients	6T	40 217	6U	34 618	6V	7 376	6W	67 460
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X		6Y		6Z		7A	
	TOTAL III	7B	305 600	TY	4 387 412	TZ	7 376	UA	4 685 637
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	305 600	UB	4 387 412	UC	7 376	UD	4 685 637
	Dont dotations et reprises – d'exploitation			UE	34 618	UF	7 376		
	Dont dotations et reprises – financières			UG	4 352 794	UH			
	Dont dotations et reprises – exceptionnelles			UJ		UK			

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du CGI — 10

(1) À détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

SAGE Experts-comptables janvier 2018 - état préparatoire

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

(8)

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE *

DGFiP N°2057-SD 2018

Désignation de l'entreprise : SAS AB TASTY — Néant ☐ *

CADRE A — ÉTAT DES CRÉANCES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL	4 550 338	UM		UN	4 550 338
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US	
	Autres immobilisations financières	UT	87 484	UV		UW	87 484
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA	72 641		72 641		
	Autres créances clients	UX	4 409 804		4 409 804		
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée * UO)	ZI					
	Personnel et comptes rattachés	UY	160		160		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ	2 336		2 336		
	État et autres collectivités publiques — Impôts sur les bénéfices	VM	1 225 462		1 225 462		
	État et autres collectivités publiques — Taxe sur la valeur ajoutée	VB	101 910		101 910		
	État et autres collectivités publiques — Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN					
	État et autres collectivités publiques — Divers	VP	76 151		76 151		
	Groupe et associés (2)	VC					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	16 771		16 771		
	Charges constatées d'avance	VS	91 154		91 154		
	TOTAUX	VT	10 634 211	VU	5 996 390	VV	4 637 822
RENVOIS (1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD					
	Montant des - Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE					
(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF					

CADRE B — ÉTAT DES DETTES			Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y	1 377 946	1 377 946		
Autres emprunts obligataires (1)		7Z				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG				
	à plus d'1 an à l'origine	VH	1 475 000	100 000	375 000	1 000 000
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A	66 152	66 152		
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	750 391	750 391		
Personnel et comptes rattachés		8C	526 120	526 120		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	610 438	610 438		
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E				
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	802 696	802 696		
	Obligations cautionnées	VX				
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	109 467	109 467		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J	43 870	43 870		
Groupe et associés (2)		VI	52	52		
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	33 962	33 962		
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2				
Produits constatés d'avance		8L	3 217 161	3 217 161		
TOTAUX		VY	9 013 254	VZ 7 638 254	375 000	1 000 000
RENVOIS (1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ	75 854	(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL	52
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	43 750	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032		

SAGE Experts-comptables janvier 2018 : état préparatoire

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

⑨ DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

DGFiP N° 2058-A-SD 2018

Désignation de l'entreprise : SAS AB TASTY | Formulaire déposé au titre de l'IR | E T | | Néant ☐ * | Exercice N clos le : 3 0 0 6 2 0 1 8

I. RÉINTÉGRATIONS

BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE

Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail (entreprises à l'IR)	de l'exploitant ou des associés					WA	
		de son conjoint			moins part déductible *	à réintégrer :	WB	
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD		Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles	WE		WC	
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)	WF		Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)	WG		XE	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option	RA		Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 septies D)	RB			
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI	57 839	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 238-0 bis)	XX		XW	57 839
	Amendes et pénalités	WJ		Charges financières (art. 212 bis) *	XZ			
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *						XY	
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2031-NOT-SD)						17	
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE	WL		Résultats bénéficiaires visés à l'art. de 209 B du CGI	LZ		K7	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme	- Imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu)					I8	
		- Imposées au taux de 0 %					ZN	
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *	- Plus-values nettes à court terme					WN	
		- Plus-values soumises au régime des fusions					WO	
	Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)						XR	
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3° et 212 du C.G.I.)	SU		Zones d'entreprises * (activité exonérée)	SW	WQ	71 150
		Déficits étrangers antérieurement déduits par les PME (art. 209 C)	SX		Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8		
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage							Y1	
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage							Y3	
						TOTAL I	WR	128 989

II. DÉDUCTIONS

PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE WS 5 989 661

Quote-part dans les pertes subies par une société de personne ou un G.I.E. *							WT			
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B-SD, cadre III)							WU			
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme	- Imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)					WV			
		- Imposées au taux de 0 %					WH			
		- Imposées au taux de 19 %					WP			
		- Imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures					WW			
		- Imputées sur les déficits antérieurs					XB			
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %						I6			
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *						WZ			
	Régime des sociétés mères et des filiales * Produit net des actions et parts d'intérêts :	Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation	2A				XA			
Mesures d'incitation	Majoration autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer *.						ZY			
	Majoration d'amortissement *						XD			
	Abattement sur le bénéfice net * (cf. notice)	Entreprises nouvelles (hors PME en difficulté) (art. 44 septies)	K9		Entreprises nouvelles (art. 44 septies)	L2	Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies-0 A)	LS	XF	
		Pôle de compétitivité hors CIR (art. 44 undecies)	I6		Société investissements immobiliers cotées (art. 208 C)	K3	Zone de restructuration de la défense (art. 44 terdecies)	PA		
		Zone franche urbaine TB (art. 44 octies et octies-A)	ØV		Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	1F	Zone franche d'activité (art. 44 quaterdecies)	XC		
					Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)			PC		
	Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)								XS	
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé		dont déduction exceptionnelle pour investissement *	X9		Créance dégagée par le report en arrière de déficit	Z1			XG	836 861
Déduction des produits affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage									Y2	
							TOTAL II		XH	6 826 522

III. RÉSULTAT FISCAL

Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :	bénéfice (I moins II)	XL	
	déficit (II moins I)		XJ 6 697 533
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *		ZL	
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *			XL
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)		XN	XO 6 697 533

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032-NOT-SD

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

DGFiP 2058 A 2018
Extension

SAS AB TASTY

REINTEGRATIONS DIVERSES	Montant exercice N
Reprise prov CICE n-1 Art 244 Quater C du CGI	69 430
Dons	1 720

DEDUCTIONS DIVERSES	Montant exercice N
CICE Année 2017 Art 244 Quater C du CGI	150 183
Prov. CICE 1er semestre 2018 Art 244 Quater C du CGI	76 151
CIR 2017 Article 244 quater B	529 567
CII 2017 Article 244 quater B	79 928
Réduction Impôt mécénat Article 238 BIS du CGI	1 032

SAGE Experts-comptables janvier 2018 - Etat préparatoire

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

10

DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES

DGFiP N°2058-B-SD 2018

Désignation de l'entreprise SAS AB TASTY — Néant ☐ *

I. SUIVI DES DÉFICITS

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	5 544 724
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5	
Déficits reportables (différence K4 - K5)	K6	5 544 724
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)	YJ	6 697 533
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK	12 242 257

II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES

Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e *bis* Al. 1er du CGI, dotations de l'exercice	ZT	444 380

III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

(à détailler sur feuillet séparé)

	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e *bis* Al. 2 du CGI*	ZV		ZW	
Provisions pour risques et charges *				
	8X		8Y	
	8Z		9A	
	9B		9C	
Provisions pour dépréciation *				
Provision sur titres de participation	9D	57 839	9E	
	9F		9G	
	9H		9J	
Charges à payer				
	9K		9L	
	9M		9N	
	9P		9R	
	9S		9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)	YN	57 839	YO	
à reporter au tableau 2058-A :	ligne WI		ligne WU	

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art.237 *septies* du CGI)

Montant de la réintegration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS

art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports (case à cocher) — XU ☐

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.
(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

SAGE Expert-comptables janvier 2018 - Etat préparatoire

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

(11)

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

DGFiP N° 2058-C-SD 2018

Désignation de l'entreprise : SAS AB TASTY — Néant ☐ *

ORIGINES				AFFECTATIONS			
Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	(2 394 032)		Affectations aux réserves	– Réserves légales	ZB	
					– Autres réserves	ZD	
Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	(1 722 467)		Dividendes		ZE	
				Autres répartitions		ZF	
Prélèvements sur les réserves	ØE			Report à nouveau		ZG	(4 116 499)
TOTAL I	ØF	(4 116 499)		(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II) **TOTAL II**		ZH	(4 116 499)

RENSEIGNEMENTS DIVERS

					Exercice N :
ENGAGEMENTS	– Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)	J7		YQ	
	– Engagements de crédit-bail immobilier			YR	
	– Effets portés à l'escompte et non échus			YS	
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	– Sous-traitance			YT	823 949
	– Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > à 1 mois)	J8	1 382 542	XQ	1 388 202
	– Personnel extérieur à l'entreprise			YU	42 353
	– Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)			SS	727 273
	– Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages			YV	
	– Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)	ES		ST	1 458 068
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052			ZJ	4 439 845
IMPÔTS ET TAXES	– Taxe professionnelle*, CFE, CVAE			YW	89 449
	– Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)	ZS		9Z	102 793
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052			YX	192 242
TVA	– Montant de la TVA collectée			YY	1 915 502
	– Montant de la TVA déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations			YZ	597 917
DIVERS	– Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de 2017) *			ØB	4 867 466
	– Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *			ØS	
	– Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *			ZK	1,56 %
	– Numéro de centre de gestion agréé *	XP		– Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par l'art. 38 II de l'annexe III au CGI)	Si oui cocher 1 Sinon 0 — ZR
	– Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice			RG	
	– Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies			RH	

RÉGIME DE GROUPE *								
Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe	JA		Plus-values à 15 %	JK		Plus-values à 0 %	JL	
			Plus-values à 19 %	JM		Imputations	JC	
Groupe : résultat d'ensemble	JD		Plus-values à 15 %	JN		Plus-values à 0 %	JO	
			Plus-values à 19 %	JP		Imputations	JF	
Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale	JH		N° SIRET de la société mère du groupe	JJ				

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

SAGE experts-comptables janvier 2018 : état préparatoire

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts)

(12) DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES

DGFiP N° 2059-A-SD 2018

Désignation de l'entreprise : SAS AB TASTY — Néant ☐ *

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

	Nature et date d'acquisition des éléments cédés* (1)	Valeur d'origine* (2)	Valeur nette réévaluée* (3)	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt (4)	Autres amortissements* (5)	Valeur résiduelle (6)
I - Immobilisations*	1 Titres ab tasty a	14				14
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES ; MOINS-VALUES

	Prix de vente (7)	Montant global de la plus-value ou de la moins-value (8)	Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées * : Court terme (9)	Long terme (9) 19 %	Long terme (9) 15 % ou 12,8 %	Long terme (9) 0 %	Plus-value taxables à 19 % (10) (11)
I Immobilisations*	1 14						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II Autres éléments	13 Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés		-				
	14 Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés		-				
	15 Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale		-				
	16 Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée		-				
	17 Résultats nets de concession ou de sous concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans						
	18 Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice		-				
	19 Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme						
	20 Divers (détail à donner sur une note annexe)*						
	CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) (9)						
	CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) (10)		(A)		(B) (Ventilation par taux)		(C)
	CADRE C : autres plus-values taxable à 19 % (11)						

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 219 E du CGI.

SAGE Logiciels comptables janvier 2018 Mod préparatoire

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

13 **AFFECTATION DES PLUS-VALUES À COURT TERME ET DES PLUS-VALUES DE FUSION OU D'APPORT**

DGFiP N° 2059-B-SD 2018

Désignation de l'entreprise : SAS AB TASTY | Formulaire déposé au titre de l'IR | EU | | Néant [X] *

A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME

(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées *	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art.39 *quaterdecies* 1 *ter* et 1 *quater* CGI)				
	TOTAL 1				

	Imposition répartie		Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	sur 3 ans au titre de	N - 1				
		N - 2				
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 *quaterdecies* 1 *ter* et 1 *quater* du CGI) (à préciser) au titre de :	N - 1				
		N - 2				
		N - 3				
		N - 4				
		N - 5				
		N - 6				
		N - 7				
		N - 8				
		N - 9				
	TOTAL 2					

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

☐ Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)

☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

SAGE Experts-comptables janvier 2018 - état préparatoire

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

(14) **SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME**

DGFiP N° 2059-C-SD 2018

Désignation de l'entreprise : SAS AB TASTY — Néant [X] *

Rappel de la plus ou moins value de l'exercice relevant du taux de 15 % ❶ ou 12,8 %	
Gains nets soumis de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées soumis au régime du long terme (art. 219 I a *sexies*-0 bis du CGI) ❶	
Gains nets soumis de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a *sexies*-0 du CGI) ❶	

❶ Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
❷ Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine (1)		Moins-values à 12,8 % (2)	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 % (3)	Solde des moins-values à 12,8 % (4)
Moins-values nettes	N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N 1			
	N 2			
	N 3			
	N 4			
	N 5			
	N 6			
	N 7			
	N 8			
	N 9			
	N 10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS*

Origine (1)		Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice (6)	Solde des moins-values à reporter col. J=S+D+F-G-H (7)
		À 19 %, 16,5 % (1) ou à 15 % (2)	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies-0 du CGI) (3)	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies-0 bis du CGI) (4)	À 15 % ou À 16,5 % (1) (5)		
Moins-values nettes	N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N 1						
	N 2						
	N 3						
	N 4						
	N 5						
	N 6						
	N 7						
	N 8						
	N 9						
	N 10						

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5% (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

SAGE Experts-comptables janvier 2018 - Etat personnalisé

formulaire obligatoire (article 53A du Code général des Impôts)

15

RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS VALUES À LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

DGFiP N°2059-D-SD 2018

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : SAS AB TASTY — Néant ☒ *

I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N

		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
Prélèvements opérés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39-1-5° du CGI)

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

SAGE Experts-comptables janvier 2018 - Aide préparatoire

CONTRIBUTION ECONOMIQUE TERRITORIALE: DETERMINATION DE LA VALEUR AJOUTEE ET EFFECTIFS

DGFiP N° 2059-E-SD 2018

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts) (16)

Désignation de l'entreprise: SAS AB IASTY — Néant ☐*

Si entreprise membre d'une intégration fiscale, indiquer le SIREN de la tête de groupe

Exercice ouvert le: 01072017 et clos le: 30062018 — Données en nombre de mois: 12

I- Chiffre d'affaires de référence CVAE		
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	9 470 806
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées	OK	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	OT	
TOTAL 1	OX	9 470 806
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée		
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OH	7 014
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	
Subventions d'exploitation reçues	OF	1 000
Variation positive des stocks	OD	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	1 374 746
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT	
TOTAL 2	OM	1 382 760
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)		
Achats	ON	734 045
Variation négative des stocks	OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	OR	2 349 293
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW	8 998
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OI	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	OY	
TOTAL 3	OJ	3 092 236
IV- Valeur ajoutée produite		
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)	OG	7 761 330
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises		
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°* 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n°* 1329-AC et 1329-DEF)	SA	7 761 330

Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE

Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD

Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case	EV				
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX)	GX		Effectifs au sens de la CVAE *	EY	
Période de référence	GY	/ /	GZ	/ /	
Date de cessation			HR	/ /	

VI – Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs		
Effectif moyen du personnel * :	YP	111,00
dont apprentis	YF	
dont handicapés	YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD *§ Répartition des salariés* et dans la notice n° 2032-NOT-SD *§ Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.*

SAGE Experts-comptables janvier 2018 - Etat préparatoire

Formulaire obligatoire (art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

N° de dépôt

(17) **COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL**

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

DGFiP N°2059-F-SD 2018

(1) Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 30062018 N° SIRET 518685540000040

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS AB TASTY

ADRESSE (voie) 3 IMPASSE DE LA PLANCHETTE

CODE POSTAL 75003 VILLE PARIS

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1	14	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	4386484
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2	2	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	2596774

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique | Dénomination FCPI PARTECH INTERNATIONAL VENTURES VII

N° SIREN (si société établie en France) 490937216 | % de détention 19,93 | Nb de parts ou actions 1391927

Adresse : N° 18 Voie AVENUE DE MESSINE

Code Postal 75008 Commune PARIS Pays FRANCE

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Mme Nom patronymique LA MONIES DE SAGAZAN Prénom(s) Alix

Nom marital % de détention 18,59 Nb de parts ou actions 1298387

Naissance: Date 30/11/1982 N° Département 75 Commune PARIS Pays

Adresse : N° 25 Voie AVENUE DE SAINT OUEN

Code Postal 75017 Commune PARIS Pays FRANCE

Titre (2) M Nom patronymique AUBERT Prénom(s) Rémi

Nom marital % de détention 18,59 Nb de parts ou actions 1298387

Naissance: Date 17/11/1981 N° Département 92 Commune SURESNES Pays

Adresse : N° 68 Voie RUE DE SILLY

Code Postal 92100 Commune BOULOGNE-BILLANCOURT Pays FRANCE

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

SAGE Experts-comptables janvier 2018 - Etat préparatoire

Formulaire obligatoire (art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

(18) **FILIALES ET PARTICIPATIONS**

DGFiP N°2059-G-SD 2018

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

(1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 30062018 N° SIRET 5 1 8 6 8 5 5 4 0 0 0 0 4 0

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS AB TASTY

ADRESSE (voie) 3 IMPASSE DE LA PLANCHETTE

CODE POSTAL 75003 VILLE PARIS

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE	P5	5

Forme juridique GMBH Dénomination AB TASTY GmbH

N° SIREN (si société établie en France) % de détention 100,00

Adresse : N° Voie LEBACHER STRASSE 4

Code Postal 66113 Commune SAARBRUECKEN Pays ALLEMAGNE

Forme juridique LTD Dénomination AB TASTY LTD

N° SIREN (si société établie en France) % de détention 100,00

Adresse : N° Voie PRAMEX 8TH FLOOR SOUTH 11 OLD JEWRY

Code Postal EC2R 8DU Commune LONDON Pays ANGLETERRE

Forme juridique SL Dénomination AB TASTY LATINA

N° SIREN (si société établie en France) % de détention 100,00

Adresse : N° Voie 7-9 PASEO DE RECOLETOS

Code Postal 28001 Commune MADRID Pays ESPAGNE

Forme juridique INC Dénomination AB TASTY INC

N° SIREN (si société établie en France) % de détention 100,00

Adresse : N° Voie PRAMEX 1251 AVENUE OF THE AMERICAS FL 3

Code Postal 10020 Commune NEW YORK Pays USA

Forme juridique LTD Dénomination AB TASTY PTE

N° SIREN (si société établie en France) % de détention 100,00

Adresse : N° 20 Voie COLLYER QUAY

Code Postal 049319 Commune SINGAPOUR Pays SINGAPOUR

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

SAGE Experts-comptables - janvier 2018 - Mail préparateur

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2065-SD
2018

Formulaire obligatoire
(art 223 du Code général des impôts)

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Timbre à date du service

Exercice ouvert le	01072017	et clos le	30062018	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	X
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					

Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. *209-0 B* (entreprises de transport maritime), cocher la case

Si entreprise soumise au dépôt de la déclaration pays par pays n° 2258-SD (art. 223 *quinquies* C-I-1), cocher la case

Si entreprise établie en France et appartenant à un groupe étranger, désignée pour le dépôt (art. 223 *quinquies* C-I-2), cocher la case

Si autre entité située en France ou dans un pays ou territoire soumis au dépôt de la déclaration, désignée pour le dépôt, indiquer le nom et la localisation (adresse et pays)

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:

SAS AB TASTY
3 IMPASSE DE LA PLANCHETTE
75003 PARIS

SIRET 5 1 8 6 8 5 5 4 0 0 0 0 4 0

Adresse du siège social:

Mél : remi@abtasty.com

Adresse du principal établissement:

Ancienne adresse en cas de changement:

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère

SIRET

B ACTIVITÉ

Activités exercées: Conseil en systèmes et logiciels informatiques

Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1 Résultat fiscal

Bénéfice imposable à 33 1/3%

Bénéfice imposable à 15 %

Bénéfice imposable à 28%

Déficit: 6 697 533

2 Plus-values

PV à long terme imposables à 15%

Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15%

PV à long terme imposables à 19%

Autres PV imposables à 19%

PV à long terme imposables à 0%

PV exonérées (art. 238 *quindecies*)

3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprise nouvelle, art. 44 *sexies*

Jeunes entreprises innovantes

Zone franche urbaine

Pôle de compétitivité

Entreprise nouvelle, art. 44 *septies*

Zone franche d'activité, art. 44 *quaterdecies*

Autres dispositifs

Zone de restructuration de la défense, art. 44 *terdecies*

Société d'investissement immobilier cotée

Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)

Plus-values exonérées relevant du taux de 15%

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 *quater* W

dans le secteur du logement social, art. 244 *quater* X

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr

Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:

NSK FIDUCIAIRE
11 Rue de Mogador
75009 PARIS

Tél: 01 42 60 16 06

Nom et adresse du conseil:

Tél:

Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné:

N° d'agrément du CGA

Tél:

Identité du déclarant:

Date 06122018 Lieu PARIS

Qualité et nom du signataire: Directeur généralRémi AUBERT

Signature:

SAGE Experts-comptables janvier 2018 - Etat préparatoire

MINISTÈRE DE L'ACTION
ET DES COMPTES PUBLICS

AB TASTY
Société par actions simplifiée
Au capital de 72.657,44 euros
Siège social : 3, impasse de la Planchette - 75003 Paris
518 685 540 RCS Paris

(la « **Société** »)

DECISIONS DES ASSOCIES EN DATE DU 28 DECEMBRE 2018

LES SOUSSIGNES :

1. **Monsieur Rémi Aubert**, né le 17 novembre 1981, à Suresnes (92150), de nationalité française, demeurant 2 Cité Lemercier, à Paris (75017) ;

2. **Madame Alix de Sagazan**, née le 30 novembre 1982, à Paris (75015), de nationalité française, demeurant 37, rue Reinhardt, Boulogne-Billancourt (92100) ;

3. **FCPI La Banque Postale Innovation n°14**, fonds commun de placement dans l'innovation représenté par sa société de gestion **SIPAREX PROXIMITE INNOVATION**, société par actions simplifiée au capital de 1.245.200 euros, dont le siège social est sis 27 rue Marbeuf, 75008 Paris, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 452 276 181, représentée par Monsieur Rémi Aubert, dûment habilité aux fins des présentes ;

4. **FCPI La Banque Postale Innovation n°15**, fonds commun de placement dans l'innovation représenté par sa société de gestion **SIPAREX PROXIMITE INNOVATION**, société par actions simplifiée au capital de 1.245.200 euros, dont le siège social est sis 27 rue Marbeuf, 75008 Paris, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 452 276 181, représentée par Monsieur Rémi Aubert, dûment habilité aux fins des présentes ;

5. **FCPI La Banque Postale Innovation n°16**, fonds commun de placement dans l'innovation représenté par sa société de gestion **SIPAREX PROXIMITE INNOVATION**, société par actions simplifiée au capital de 1.245.200 euros, dont le siège social est sis 27 rue Marbeuf, 75008 Paris, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 452 276 181, représentée par Monsieur Rémi Aubert, dûment habilité aux fins des présentes ;

6. **Kima Ventures**, société par actions simplifiée à associé unique au capital de 25.000.000 euros, dont le siège social est situé au 16, rue la Ville l'Évêque, Paris (75008), enregistrée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 520 816 950, représentée par Monsieur Rémi Aubert dûment habilité aux fins des présentes ;

7. **TP (Luxembourg) Invest S.à.r.l**, société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois au capital de 24 076 142,94 euros, dont le siège social est situé 2, rue Heine – L 1720 Luxembourg, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 172899, représentée par Monsieur Rémi Aubert, dûment habilité aux fins des présentes ;

8. **FCPI CAPITAL INVEST PME 2014**, fonds commun de placement dans l'innovation, représentée par sa société de gestion **Omnes Capital**, société par actions simplifiée au capital de 8.000.000, dont le siège social est sis 37-41, rue du Rocher, 75008 Paris, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 428 711 196 RCS Paris, représentée par Monsieur Rémi Aubert, dûment habilité aux fins des présentes ;

9. **FCPI CAPITAL INVEST PME 2015**, fonds commun de placement dans l'innovation, représentée par sa société de gestion **Omnes Capital**, société par actions simplifiée au capital de 8.000.000 euros, dont le siège social est sis 37-41, rue du Rocher, 75008 Paris, immatriculée

au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 428 711 196, représentée par Monsieur Rémi Aubert, dûment habilité aux fins des présentes ;

10. **FCPI CAPITAL INVEST PME 2016**, fonds commun de placement dans l'innovation, représentée par sa société de gestion **Omnes Capital**, société par actions simplifiée au capital de 8.000.000 euros, dont le siège social est sis 37-41, rue du Rocher, 75008 Paris, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 428 711 196, représentée par Monsieur Rémi Aubert, dûment habilité aux fins des présentes,

11. **FCPI INNOVATION PLURIEL 4**, fonds commun de placement dans l'innovation, représentée par sa société de gestion **Swen Capital Partners**, société par actions simplifiée au capital de 16.143.920 euros, dont le siège social est sis 20-22 rue Vernier - 75017 Paris immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 803 812 593 RCS Paris, représentée par son délégataire de gestion Omnes Capital, société par actions simplifiée au capital de 8.000.000 euros, dont le siège social est sis 37-41, rue du Rocher, 75008 Paris, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 428 711 196, représentée par Monsieur Rémi Aubert, dûment habilité aux fins des présentes ,

12. **FCPI AMBITION INNOVATION,** fonds commun de placement dans l'innovation, représentée par sa société de gestion **SIPAREX PROXIMITE INNOVATION**, société par actions simplifiée au capital de 1.245.200 euros, dont le siège social est sis 27 rue Marbeuf, 75008 Paris, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 452 276 181, représentée par Monsieur Rémi Aubert, dûment habilité aux fins des présentes ;

13. **FCPI SIPAREX XANGE INNOVATION 2016**, fonds commun de placement dans l'innovation, représentée par sa société de gestion **SIPAREX PROXIMITE INNOVATION**, société par actions simplifiée au capital de 1.245.200 euros, dont le siège social est sis 27 rue Marbeuf, 75008 Paris, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 452 276 181, représentée par Monsieur Rémi Aubert, dûment habilité aux fins des présentes ;

14. **FCPI SIPAREX XANGE INNOVATION 2017**, fonds commun de placement dans l'innovation, représentée par sa société de gestion **SIPAREX PROXIMITE INNOVATION**, société par actions simplifiée au capital de 1.245.200 euros, dont le siège social est sis 27 rue Marbeuf, 75008 Paris, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 452 276 181, représentée par Monsieur Rémi Aubert, dûment habilité aux fins des présentes ;

15. **FPCI PARTECH INTERNATIONAL VENTURES VII**, fonds professionnel de capital investissement, représentée par sa société de gestion **Partech Partners**, une société par actions simplifiée, dont le siège social est sis 18, avenue de Messine, 75008 Paris, France, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 490 937 216, représentée par Monsieur Rémi Aubert, dûment habilité aux fins des présentes ; et

16. **K-FUND I FPCI**, a French fonds professionnel de capital investissement, représentée par sa société de gestion **Equitis Gestion**, une société par actions simplifiée, dont le siège social est sis 6, place de la République Dominicaine, 75017 Paris, France, r immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 431 252 121, représentée par Monsieur Rémi Aubert, dûment habilité aux fins des présentes ;

Détenant ensemble la totalité du capital social et des droits de vote de la Société,

Ont pris les décisions qui suivent conformément à l'article 23 des Statuts :

PREMIERE DECISION : APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2018

Les Associés,

Connaissance prise du rapport de gestion établi par le Président et du rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels,

Approuvent les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 30 juin 2018, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports,

Prennent acte de ce que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

Donnent au Président et au Directeur Général quitus de leur gestion au titre de l'exercice clos le 30 juin 2018.

DEUXIEME DECISION : AFFECTATION DU RESULTAT

Les Associés,

Connaissance prise du rapport de gestion établi par le Président et du rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos le 30 juin 2018,

Décident d'affecter la perte de l'exercice s'élevant à (5.989.661,24) euros en totalité **au compte « report à nouveau »**, portant le solde de ce compte de (4.116.499) à (10.106.160) euros.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, prennent acte de ce que la Société n'a pas distribué de dividendes lors des trois précédents exercices.

TROISIEME DECISION : CONVENTIONS REGLEMENTEES

Les Associés,

Connaissance prise du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions relevant de l'article L. 227-10 du Code de commerce,

Approuvent les conclusions dudit rapport et, pour autant que de besoin, les conventions qui y sont mentionnées.

QUATRIEME DECISION : POUVOIRS

Les Associés donnent tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'une copie certifiée conforme des présentes à l'effet de remplir toutes formalités légales de publicité.

[Signatures sur la page suivante]

Fait à Paris, le 28/12/2018

Alix Le Monies de Sagazan

Rémi Aubert

KIMA VENTURES
Par : Rémi Aubert

FCPI La Banque Postale Innovation 14
Par XAnge Private Equity
Par : Rémi Aubert

FCPI La Banque Postale Innovation 15
Par XAnge Private Equity
Par : Rémi Aubert

TP (Luxembourg) Invest S.à.r.l
Par : Rémi Aubert

FCPI Capital Invest PME 2014
Par Omnes Capital
Par : Rémi Aubert

FCPI Capital Invest PME 2015
Par Omnes Capital
Par : Rémi Aubert

FCPI CAPITAL INVEST PME 2016
Par Omnes Capital
Par : Rémi Aubert

FCPI INNOVATION PLURIEL 4
Par Omnes Capital
Par : Rémi Aubert

FCPI La Banque Postale Innovation 16
Par Siparex Proximité Innovation
Par : Rémi Aubert

FCPI Ambition Innovation
Par Siparex Proximité Innovation
Par : Rémi Aubert

FCPI Siparex Xange Innovation 2016
Par Siparex Proximité Innovation
Par : Rémi Aubert

FCPI Siparex Xange Innovation 2017
Par Siparex Proximité Innovation
Par : Rémi Aubert

FPCI Partech International Ventures VII
Par Partech Partners
Par : Rémi Aubert

K-FUND I FPCI
Par Equitis Gestion
Par : Rémi Aubert

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

AB TASTY SAS
SAS au capital de 69 832,58 €
3, impasse de la Planchette
75003 Paris
RCS Paris 518 685 540

Tuillet Audit
SA d'Expertise-Comptable et de Commissariat aux Comptes
au capital de 429 080 €
Inscrite au tableau de l'Ordre de la région Paris Île-de-France
et membre de la Compagnie Régionale de Versailles
RCS Nanterre 343 541 231
29, rue du Pont
92200 Neuilly-sur-Seine

Exercice clos le 30 juin 2018

Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Société AB TASTY SAS

Exercice clos le 30 juin 2018

Aux Associés,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société AB TASTY SAS relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er juillet 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de Commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur l'évaluation des titres de participation et des créances rattachées telles qu'exposées dans les notes « Règles et méthodes comptables » et « Notes sur le bilan Actif - informations complémentaires sur le bilan actif » de l'annexe des comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne les titres de participation et les créances rattachées. Ces derniers figurent au bilan au 30 juin 2018 pour un montant brut de 4 649 547 € et de 31 370 € net de dépréciations et sont évalués à leur coût d'acquisition et dépréciés sur la base de leur valeur d'usage selon les modalités décrites dans la note « règles et méthodes comptables » de l'annexe aux comptes annuels. Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à apprécier les données, paramètres et hypothèses sur lesquels se fondent ces valeurs d'usage.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux associés

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux Associés sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Neuilly-sur-Seine, le 12 décembre 2018

Le Commissaire aux comptes
Tuillet Audit
Membre français de Grant Thornton International



Laurent Luciani
Associé

SAS AB TASTY

Bilan

Bilan

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 30/06/2018 (12 mois)			Exercice précédent 30/06/2017 (12 mois)	Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net	
Capital souscrit non appelé (0)					
Actif immobilisé					
Frais d'établissement					
Recherche et développement					
Concessions, brevets, droits similaires	19 800	12 081	7 719	13 819	- 6 100
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles					
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles					
Terrains					
Constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriels					
Autres immobilisations corporelles	267 422	100 177	167 245	64 363	102 882
Immobilisations en cours					
Avances et acomptes					
Participations évaluées selon mise en équivalence					
Autres participations	99 209	67 839	31 370	57 854	- 26 484
Créances rattachées à des participations	4 550 338	4 550 338		1 843 751	-1 843 751
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières	87 484		87 484	91 045	- 3 561
TOTAL (I)	**5 024 253**	**4 730 436**	**293 817**	**2 070 831**	**-1 777 014**
Actif circulant					
Matières premières, approvisionnements					
En-cours de production de biens					
En-cours de production de services					
Produits intermédiaires et finis					
Marchandises					
Avances et acomptes versés sur commandes	600		600	14 567	- 13 967
Clients et comptes rattachés	4 482 445	67 460	4 414 986	2 786 464	1 628 522
Autres créances					
. Fournisseurs débiteurs	12 931		12 931	3 492	9 439
. Personnel	160		160		160
. Organismes sociaux	2 336		2 336	17 288	- 14 952
. Etat, impôts sur les bénéfices	1 225 462		1 225 462	704 044	521 418
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	101 910		101 910	80 656	21 254
. Autres	79 991		79 991	71 531	8 460
Capital souscrit et appelé, non versé					
Valeurs mobilières de placement					
Disponibilités	8 001 249		8 001 249	12 065 108	-4 063 859
Instruments de trésorerie					
Charges constatées d'avance	91 154		91 154	84 823	6 331
TOTAL (II)	**13 998 238**	**67 460**	**13 930 779**	**15 827 973**	**-1 897 194**
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)					
Primes de remboursement des obligations (IV)	163 489		163 489	220 593	- 57 104
Ecarts de conversion actif (V)					
TOTAL ACTIF (0 à V)	**19 185 980**	**4 797 895**	**14 388 085**	**18 119 397**	**-3 731 312**

Bilan (suite)

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 30/06/2018 (12 mois)	Exercice précédent 30/06/2017 (12 mois)	Variation
Capitaux Propres			
Capital social ou individuel (dont versé : 69 833)	69 833	69 833	
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	15 386 538	15 386 538	
Ecarts de réévaluation			
Réserve légale			
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées			
Autres réserves			
Report à nouveau	-4 116 499	-2 394 032	-1 722 467
Résultat de l'exercice	-5 989 661	-1 722 467	-4 267 194
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
Résultat de l'exercice précédent à affecter			
TOTAL (I)	**5 350 211**	**11 339 872**	**-5 989 661**
Produits des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées	24 620	43 370	- 18 750
TOTAL (II)	**24 620**	**43 370**	**- 18 750**
Provisions pour risques et charges			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges			
TOTAL (III)			
Emprunts et dettes			
Emprunts obligataires convertibles	1 377 946	1 372 231	5 715
Autres Emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
. Emprunts	1 475 000	1 500 000	- 25 000
. Découverts, concours bancaires			
Emprunts et dettes financières diverses			
. Divers	66 152	66 152	
. Associés	52	52	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	750 391	460 122	290 269
Dettes fiscales et sociales			
. Personnel	526 120	406 161	119 959
. Organismes sociaux	610 438	503 780	106 658
. Etat, impôts sur les bénéfices			
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	802 696	510 834	291 862
. Etat, obligations cautionnées			
. Autres impôts, taxes et assimilés	109 467	66 215	43 252
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	43 870	12 500	31 370
Autres dettes	33 962	24 026	9 936
Instruments de trésorerie			
Produits constatés d'avance	3 217 161	1 814 081	1 403 080
TOTAL (IV)	**9 013 254**	**6 736 154**	**2 277 100**
Ecart de conversion passif(V)			
TOTAL PASSIF (I à V)	**14 388 085**	**18 119 397**	**-3 731 312**

SAS AB TASTY

Compte de résultat

Compte de résultat

Présenté en Euros

	Exercice clos le 30/06/2018 (12 mois)			Exercice précédent 30/06/2017 (12 mois)	Variation absolue	%
	France	Exportations	Total	Total		
Ventes de marchandises						
Production vendue biens						
Production vendue services	8 344 672	1 126 134	9 470 806	6 278 730	3 192 076	50,84
Chiffres d'affaires Nets	**8 344 672**	**1 126 134**	**9 470 806**	**6 278 730**	**3 192 076**	**50,84**
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation			1 000	7 000	- 6 000	-85,71
Reprises sur amort. et prov., transfert de charges			1 382 121	635 198	746 923	117,59
Autres produits			7 014	20 830	- 13 816	-66,33
Total des produits d'exploitation (I)			**10 860 941**	**6 941 759**	**3 919 182**	**56,46**
Achats de marchandises (y compris droits de douane)						
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stock (matières premières et autres approv.)						
Autres achats et charges externes			4 439 845	2 834 941	1 604 904	56,61
Impôts, taxes et versements assimilés			192 242	100 361	91 881	91,55
Salaires et traitements			5 898 149	4 124 153	1 773 996	43,01
Charges sociales			2 436 950	1 635 886	801 064	48,97
Dotations aux amortissements sur immobilisations			56 902	34 971	21 931	62,71
Dotations aux provisions sur immobilisations						
Dotations aux provisions sur actif circulant			34 618	40 217	- 5 599	-13,92
Dotations aux provisions pour risques et charges						
Autres charges			8 898	21 241	- 12 343	-58,11
Total des charges d'exploitation (II)			**13 067 604**	**8 791 770**	**4 275 834**	**48,63**
RESULTAT EXPLOITATION (I-II)			**-2 206 663**	**-1 850 011**	**- 356 652**	**19,28**
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						
Produits financiers de participations						
Produits des autres valeurs mobilières et créances						
Autres intérêts et produits assimilés			39 484	62 461	- 22 977	-36,79
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Différences positives de change			2 986	3 249	- 263	-8,09
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement						
Total des produits financiers (V)			**42 470**	**65 710**	**- 23 240**	**-35,37**
Dotations financières aux amortissements et provisions			4 409 898	300 252	4 109 646	N/S
Intérêts et charges assimilées			20 792	16 399	4 393	26,79
Différences négatives de change			9 297	10 644	- 1 347	-12,66
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placement						
Total des charges financières (VI)			**4 439 987**	**327 294**	**4 112 693**	**N/S**
RESULTAT FINANCIER (V-VI)			**-4 397 517**	**-261 585**	**-4 135 932**	**N/S**
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (I-II+III–IV+V-VI)			**-6 604 180**	**-2 111 596**	**-4 492 584**	**212,76**

Compte de résultat (suite)

Présenté en Euros

	Exercice clos le 30/06/2018 (12 mois)	Exercice précédent 30/06/2017 (12 mois)	Variation absolue	%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion Produits exceptionnels sur opérations en capital Reprises sur provisions et transferts de charges	4 006		4 006	N/S
Total des produits exceptionnels (VII)	**4 006**		**4 006**	**N/S**
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion Charges exceptionnelles sur opérations en capital Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	14		14	N/S
Total des charges exceptionnelles (VIII)	**14**		**14**	**N/S**
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	**3 992**		**3 992**	**N/S**
Participation des salariés (IX) Impôts sur les bénéfices (X)	-610 527	-389 129	- 221 398	56,90
Total des Produits (I+III+V+VII)	**10 907 418**	**7 007 469**	**3 899 949**	**55,65**
Total des charges (II+IV+VI+VII+IX+X)	**16 897 079**	**8 729 936**	**8 167 143**	**93,55**
RESULTAT NET	**-5 989 661**	**-1 722 467**	**-4 267 194**	**247,74**
Dont Crédit-bail mobilier				
Dont Crédit-bail immobilier				

SAS AB TASTY

Annexes aux comptes annuels

Annexes aux comptes annuels

PREAMBULE

L'exercice social clos le 30/06/2018 a une durée de 12 mois.
L'exercice précédent clos le 30/06/2017 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 14 388 085,00 E.

Le résultat net comptable est une perte de 5 989 661,24 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.
- Provisions pour dépréciation d'actif : elles sont constituées pour tenir compte des risques d'irrécouvrabilité relatifs à l'actif existant à la date de clôture des comptes.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Concernant les actifs, la société applique les dispositions prévues par le règlement CRC (2002-10 ; 2004-06 ; 2005-09).

Les titres de participations et créances rattachées sont inscrits au bilan à leur valeur d'acquisition ou d'apport, y compris les frais accessoires le cas échéant.

A la clôture de chaque exercice, les titres font l'objet d'un test d'impairment en comparant, UGT (Unité Génératrice de Trésorerie) par UGT, la valeur comptable à une valeur d'usage mesurée par une approche d'actualisation des flux de trésorerie futurs (méthode DCF pour « Discounted Cash Flow ») :

Projection des flux de trésorerie prévisionnels et des synergies sur un horizon de 5 ans sur la base d'un business plan.

Actualisation des flux au taux brut de 11 % pour la filiale en Allemagne, 11.3 % pour la filiale en Angleterre, 14.6 % pour la filiale en Espagne et 11 % pour la filiale aux Etats Unis avec une croissance à l'infini pour la valeur à terminaison de 2% pour l'Allemagne et les Etats-Unis, 2,4% pour l'Espagne et 1% pour l'Angleterre.

La valeur d'usage tient également compte de la capacité de la société mère à financer le développement de ses filiales.
Lorsque la valeur d'usage est inférieure à la valeur comptable, cette dernière est ramenée à la valeur d'usage par le biais d'une dépréciation.

AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

COMPTABILISATION, PRESENTATION DU CICE

Le CICE est comptabilisé au rythme de l'engagement, il est à prendre en compte au fur et à mesure de l'engagement des charges de rémunérations correspondantes, que la clôture coïncide ou non avec l'année civile, pour les comptes annuels.

La comptabilisation du CICE a été réalisée par l'option d'une diminution des charges de personnel, crédit d'un sous compte 64 (ANC, note d'information du 28 février 2013).

L' impact de la prise en compte du CICE sur les états financiers se traduit par la comptabilisation du CICE au 30/06/2018 au crédit du compte 645900 pour 156 904 euros.

Le CICE de l'exercice précédent a été utilisé au financement du besoin en fond de roulement de la société.

AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS

A l'occasion de la dernière augmentation de capital qui remonte au 11 mai 2017 les associés ont décidé unanimement de procéder à l'émission d'un emprunt obligataire d'un montant de 1 142 860,68 euros, par l'émission de 161 421 obligations convertibles en actions à bons de souscription d'actions pour un prix unitaire à libérer intégralement en numéraire de 7,08 euros.
La date de jouissance des obligations convertibles a alors été fixée à la date du 11 mai 2017.

A défaut de conversion en actions à bons de souscription d'actions (ABSA) avant la date de remboursement fixée le 11 mai 2021, les obligations convertibles seront remboursées in fine en capital et intérêts (en ce compris la prime de non conversion) le 11 mai 2021.
Les obligations convertibles sont productrices d'intérêts au taux annuel de 0,5 % non capitalisés. La prime de non conversion payable au 11 mai 2021 a été fixée au taux forfaitaire de 20 %.

Annexes aux comptes annuels (suite)

NOTES SUR LE BILAN ACTIF

Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

Immobilisations brutes = 5 024 253

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	19 800			19 800
Immobilisations corporelles	113 739	153 684		267 422
Immobilisations financières	2 258 033	2 487 025	8 027	4 737 030
TOTAL	***2 391 571***	***2 640 709***	***8 027***	***5 024 253***

Amortissements et provisions d'actif = 4 730 436

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	5 981	6 100		12 081
Immobilisations corporelles	49 375	50 802		100 177
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières	265 383	397 535		4 618 177
TOTAL	***320 740***	***454 437***		***4 730 436***

Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortis.	Valeur nette	Durée
Marques	1 500	0	1 500	Non amortiss.
Logiciels	18 300	12 081	6 219	3 ans
Installations generales	3 800	299	3 501	10 ans
Mat. de bureau et informatique	215 376	97 672	117 704	3 ans
Mobilier	48 247	2 207	46 039	de 5 à 10 ans
TOTAL	***287 222***	***112 259***	***174 964***	

Etat des créances = 10 634 211

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	4 637 822		4 637 822
Actif circulant & charges d'avance	5 996 390	5 996 390	
TOTAL	***10 634 211***	***5 996 390***	***4 637 822***

Provisions pour dépréciation = 67 460

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	utilisées	non utilisées	A la clôture
Stocks et en-cours					
Comptes de tiers	40 217	34 618		7 376	67 460
Comptes financiers					
TOTAL	***40 217***	***34 618***		***7 376***	***67 460***

Produits à recevoir par postes du bilan = 292 989

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières	
Clients et comptes rattachés	216 838
Autres créances	76 151
Disponibilités	
TOTAL	***292 989***

Charges constatées d'avance = 91 154

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

Informations complémentaires sur le bilan actif

Dans le cadre de son développement à l'international, la société a été amenée à soutenir financièrement ses filiales étrangères.

La valeur des titres de participation et les fonds versés aux filiales sont appréciés à la clôture de l'exercice au regard du business plan établi par la société et des flux futurs estimés.

La filiale en Australie qui était détenue à hauteur de 20 % a été liquidée en octobre 2017. Le boni de liquidation dégagé a permis de rembourser à AB TASTY France la créance qu'elle détenait sur cette filiale. Le solde du boni a été comptabilisé au crédit d'un compte de produits exceptionnels pour 3 991,88 euros.

Concernant la filiale en Espagne, un repositionnement stratégique a été décidé en 2017. Les perspectives de développement sur le seul territoire de l'Espagne étant relativement faible, la société espagnole tente de se développer dans les pays du reste de l'Europe et dans les pays émergents où aucune filiale n'existe à ce jour.
La décision a donc été prise de maintenir la dépréciation à 100 % des titres (10 000 euros) et de la créance détenue sur cette filiale (652 917,84 euros).

Les créances et titres concernant les filiales en Allemagne, en Angleterre et aux Etats Unis ont été dépréciés intégralement sur l'exercice au 30 juin 2018.

L'impact de la prise en compte des dépréciations sur les états financiers se traduit par la comptabilisation d'une provision pour dépréciation d'immobilisations financières au 30 juin 2018 concernant les créances et les titres de participation.

Dépréciation des titres de participation
AB TASTY GMBH (Allemagne) 25 000 euros
AB TASTY UK (Angleterre) 31 954,48 euros
AB TASTY INC (USA) 884,64 euros

Dépréciation des créances rattachées à des participations
AB TASTY GMBH (Allemagne) 1 210 214,06 euros
AB TASTY UK (Angleterre) 1586 835,39 euros
AB TASTY INC. (USA) 1 100 370,66 euros

Annexes aux comptes annuels (suite)

NOTES SUR LE BILAN PASSIF

Capital social = 69 833

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	6983258	0,01	69 833
Titres émis			
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	***6983258***	***0,01***	***69 833***

Etat des dettes = 9 013 254

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	2 852 946	1 477 946	375 000	1 000 000
Dettes financières diverses	66 204	66 204		
Fournisseurs	750 391	750 391		
Dettes fiscales & sociales	2 048 720	2 048 720		
Dettes sur immobilisations	43 870	43 870		
Autres dettes	33 962	33 962		
Produits constatés d'avance	3 217 161	3 217 161		
TOTAL	***9 013 254***	***7 638 254***	***375 000***	***1 000 000***

Un emprunt obligataire d'un montant de 1 142 860,68 euros a été émis le 11 mai 2017, par l'émission de 161 421 obligations convertibles en actions à bons de souscription d'actions pour un prix unitaire à libérer intégralement en numéraire de 7,08 euros.
La date de jouissance des obligations convertibles a été fixée à la date du 11 mai 2017.

En cas de conversion le montant maximum d'augmentation de capital sera de 1 614.21 euros avec une prime d'émission de 1 141 246,47 euros et l'émission correspondante maximale de 161 421 actions.

A défaut de conversion en actions à bons de souscription d'actions (ABSA) avant la date de remboursement fixée le 11 mai 2021, les obligations convertibles seront remboursées in fine en capital et intérêts (en ce compris la prime de non-conversion) le 11 mai 2021.
Les obligations convertibles sont productrices d'intérêts au taux annuel de 0,5 % non capitalisés. La prime de non-conversion payable au 22 janvier 2020 a été fixée au taux forfaitaire de 20 %.

La prime de non-conversion au 11 mai 2021 d'un montant maximum de 228 572,14 euros a été comptabilisée au moment de l'émission de l'emprunt obligataire. Elle est incluse dans la dette obligataire pour la valeur brute. La contrepartie de la prime de non-conversion est comptabilisée à l'actif du bilan dans le poste "Primes de remboursement des obligations".

Cet actif est amorti en charges financières au prorata des intérêts courus soit 57 103,92 euros au 30 juin 2018. En cas de conversion des obligations en actions de la société, la prime de non-conversion correspondante, nette de sa contrepartie à l'actif, sera constatée en produits financiers.

Le montant de 1 377 945,56 euros au passif se décompose comme suivant :
- Emprunt obligataire convertible 1 142 860,68 euros,
- Prime de non-conversion 228 572,14 euros,
- Intérêts courus sur emprunt obligataire convertible 6 512,74 euros.

Charges à payer par postes du bilan = 1 176 183

Charges à payer	Montant
Emp. & dettes établ. de crédit	6 513
Emp.& dettes financières div.	
Fournisseurs	291 886
Dettes fiscales & sociales	877 785
Autres dettes	
TOTAL	***1 176 183***

Produits constatés d'avance = 3 217 161

Les contrats de licence conclus par AB TASTY font l'objet d'une facturation d'avance et ont des dates d'échéances distinctes.
Les produits constatés d'avance ne sont composés que de produits ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

Informations complémentaires sur le bilan passif

- Primes d'émission

La prime d'émission n'a pas variée au cours de l'exercice clos le 30/06/2018.
Il est rappelé que la prime d'émission à l'ouverture de l'exercice de 15 386 538,23 euros est liée aux décisions suivantes :

- Prime d'émission de 1 091 469,00 euros suite aux décisions de l'assemblée du 27 mai 2014,
- Prime d'émission de 49 536,00 euros suite aux décisions de l'assemblée du 4 juin 2015,
- Prime d'émission de 1 248,00 euros suite aux décisions de l'assemblée du 3 novembre 2015,
- Prime d'émission de 2 639 137,95 euros suite aux décisions de l'assemblée du 22 janvier 2016,
- Honoraires relatifs à l'augmentation de capital du 22 janvier 2016 : - 184 453,19 euros.
- Prime d'émission de 284 543,28 euros suite aux décisions de l'assemblée du 31 mars 2017 (souscription d'actions),
- Prime d'émission de 711 358,20 euros suite aux décisions de l'assemblée du 31 mars 2017 (conversion emprunt obligataire),
- Prime d'émission de 11 332 198,99 euros suite aux décisions de l'assemblée du 11 mai 2017,
- Honoraires relatifs à l'augmentation de capital du 11 mai 2017 : - 538 500,00 euros.

- Engagements de retraite

Les engagements de retraite n'ont pas été calculés en raison de la jeunesse de l'effectif et de sa faible ancienneté.

Tableau de variation des capitaux propres

	30/06/2017	+	-	30/06/2018
Capital	69 833			69 833
Primes et réserves	15 386 538			15 386 538
Report à nouveau	-2 394 032		-1 722 467	-4 116 499
Résultat	-1 722 467	1 722 467	-5 989 661	-5 989 661
Total	11 339 872	1 722 467	-7 712 128	5 350 211

Annexes aux comptes annuels (suite)

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Ventilation du chiffre d'affaires = 9 470 806

Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la manière suivante :

Nature du chiffre d'affaires	Montant HT	Taux
Prestations de services	10 002 404	105,61 %
Produits des activités annexes	10 276	0,11 %
Rabais, remises & ristournes accord	-541 874	-5,72 %
TOTAL	***9 470 806***	***100.00 %***

Autres informations relatives au compte de résultat

- Intéressement :

Aucun accord d'intéressement n'a été mis en place sur l'exercice 30/06/2018.

- Participation des salariés aux résultats :

L'absence de participation des salariés aux résultats s'explique par un par un résultat fiscal insuffisant par rapport au montant des capitaux propres à la clôture de l'exercice.

- Transferts de charges :

Le montant des transferts de charges de 1 374 745,75 euros correspond à hauteur de 1 371 762,19 euros à des refacturations de charges imputables aux filiales AB TASTY GmbH (ALLEMAGNE), AB TASTY LTD (UK), AB TASTY Latina (ESPAGNE) et AB TASTY INC (USA).
Les postes de charges et produits composant le résultat de l'exercice figurent au compte de résultat des états financiers.
On pourra s'y reporter ainsi qu'à la plaquette financière annuelle, documents qui fournissent une information plus détaillée.

Annexes aux comptes annuels (suite)

AUTRES INFORMATIONS

Honoraires des Commissaires Aux Comptes

	Montant
- Honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes	28 143
- Honoraires facturés au titre des conseils et prestations de service	
TOTAL	***28 143***

Effectif moyen

Catégories de salariés	Salariés	En régie
Cadres	111	
Agents de maîtrise & techniciens		
Employés		
Ouvriers		
Apprentis sous contrat		
TOTAL	***111***	***0***

Engagements donnés = 547 000

Nature des engagements donnés	Montant
Effets escomptés non échus	
Avals & cautions	411 000
Crédit-bail mobilier	
Crédit-bail immobilier	
Autres engagements (gages espèces)	136 000
TOTAL	***547 000***

Annexes aux comptes annuels (suite)

Autres informations complémentaires

DROIT INDIVIDUEL DE FORMATION (DIF)

Suite à la loi du 5 mars 2014 (n°2014-288 JO du 6 mars 2014), le droit individuel à la formation (DIF) a été remplacé par le compte personnel de formation (CPF).
Ce dernier est désormais géré par la Caisse des dépôts et consignations et l'entreprise n'a pas accès aux données individuelles.

DECISIONS PORTANT SUR LE CAPITAL

A la date d'arrêté des comptes les décisions de l'assemblée générale du 11 mai 2017 suivantes n'ont pas été entièrement exercées et le délai pour les exercer n'est pas encore expiré :

- 9ème décision : Augmentation de capital d'un montant nominal maximum de 1 210,65 euros par l'émission de 121 065 actions au prix unitaire de 7,08 euros représentant une souscription d'un montant total de 857 140,20 euros.

- 10ème décision : Emission et attribution, à titre gratuit, au profit des salariés et dirigeants soumis au régime fiscal des salariés, d'un maximum de 601 322 bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise (BSPCE 2017) donnant chacun droit à la souscription d'une action ordinaire d'une valeur nominale de 0,01 euro et représentant une augmentation de capital d'un montant nominal maximum de 6 013,22 euros.

- 11ème décision : Emission et attribution des bons de souscription d'actions (BSA 2017) sur exercice des BSPCE 2017.

SUIVI DES DECISIONS ANTERIEURES AFFECTANT LE CAPITAL

Des BSA et BSPCE ont été souscrits antérieurement et peuvent s'ils sont exercés entraîner une dilution de capital.

	Souscription	% de dilution maximum
BSPCE 2014-1	50 000	0,65%
BSPCE 2014-2	55 500	0,72%
BSPCE 2016-1	50 000	0,65%
BSPCE 2017-1	5 000	0,07%
BSPCE 2017-2	178 000	2,30%
BSA	65 984	0,85%

Annexes aux comptes annuels (suite)

DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

Produits à recevoir = 292 989

Produits à recevoir sur clts et comptes rattachés	Montant
Clients fact a etablir(418100)	216 838
TOTAL	***216 838***

Produits à recevoir sur autres créances	Montant
Etat produits a recevoir(448700)	76 151
TOTAL	***76 151***

Charges constatées d'avance = 91 154

Charges constatées d'avance	Montant
Charges constatees d'avance(486000)	91 154
TOTAL	***91 154***

Charges à payer = 1 176 183

Emprunts & dettes auprès des étab. De crédit	Montant
Int. courus emprunts oblig. convertibles(168810)	6 513
TOTAL	***6 513***

Dettes fournisseurs et comptes rattachés	Montant
Fournisseurs fact non parvenue(408100)	291 886
TOTAL	***291 886***

Dettes fiscales et sociales	Montant
Dettes prov. conges payes(428200)	306 975
Dettes prov. primes et bonus(428600)	215 958
Charges sur prov cp a payer(438200)	137 406
Autres charges a payer(438600)	107 979
Etat charges a payer(448600)	109 467
TOTAL	***877 785***

Produits constatés d'avance = 3 217 161

Produits constatés d'avance	Montant
Produits constates d'avance(487000)	3 217 161
TOTAL	***3 217 161***

Annexes aux comptes annuels (suite)

RÉSULTATS DES 5 DERNIERS EXERCICES

Art : 133 et 148 du décret sur les sociétés commerciales

Tableau

Nature des Indications / Périodes	30/06/2018	30/06/2017	30/06/2016	30/06/2015	30/06/2014
Durée de l'exercice	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois
I - Situation financière en fin d'exercice					
a) Capital social	69 833	69 833	49 706	38 845	38 461
b) Nombre d'actions émises	6 983 258	6 983 258	4 970 565	38 400	846 100
c) Nombre d'obligations convertibles en actions					
II - Résultat global des opérations effectives					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	9 470 806	6 278 730	3 487 311	1 557 036	833 238
b) Bénéfice avant impôt, amortissements & provisions	-2 106 146	-1 736 155	-1 758 868	-846 472	-178 153
c) Impôt sur les bénéfices	-610 527	-389 129	-238 993	-82 092	-17 980
d) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions	-1 495 619	-1 347 026	-1 519 875	-764 380	-160 173
e) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions	-5 989 661	-1 722 467	-1 539 380	-782 423	-191 423
f) Montants des bénéfices distribués					
g) Participation des salariés					
III - Résultat des opérations réduit à une seule action					
a) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements	-0	-0	-0	-20	-0
b) Bénéfice après impôt, amortissements provisions	-1	-0	-0	-20	-0
c) Dividende versé à chaque action					
IV - Personnel :					
a) Nombre de salariés	111				
b) Montant de la masse salariale	5 898 149	4 124 153	2 409 769	1 078 368	459 348
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux	2 436 950	1 635 886	806 643	309 170	191 597

Annexes aux comptes annuels (suite)

TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Tableau

Filiales et participations	Capital social	Réserves et report à nouveau	Quote-part du capital détenu en %	Valeur brute des titres détenus	Valeur nette des titres détenus	Prêts et avances consenties par la Sté	Cautions et avals donnés par la Sté	C.A. H.T. du dernier exercice clos	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la Sté dans l'ex
A – Renseignements détaillés concernant les filiales & participations										
- Filiales (plus de 50% du capital détenu)										
AB TASTY GMBH	25 000	- 715 760	100	25 000	0	1 210 214		582 806	-375 919	
AB TASTY LTD (UK)	31 954	- 685 873	100	31 954	0	1 586 835		537 388	-609 399	
AB TASTY LATINA	10 000	- 284 448	100	10 000	0	652 918		211 324	-236 524	
AB TASTY INC (USA)	885	- 166 561	100	885	0	1 100 371		376 714	-751 293	
AB TASTY PTE	31 370		100	31 370	31 370					
Participations (10 à 50 % du capital détenu)										
B – Renseignements globaux concernant les autres filiales & participations										
- Filiales non reprises en A:										
a) Françaises										
b) Etrangères										
Participations non reprises en A:										
a) Françaises										
b) Etrangères										

Observations complémentaires

Création de la filiale Allemande AB TASTY GMBH le 23/09/2015. Cette filiale est détenue à 100 % par la SAS AB TASTY (capital social de 25 000 euros).
Création de la filiale Anglaise AB TASTY LTD le 14/10/2015. Cette filiale est détenue à 100 % par la SAS AB TASTY (capital social de 25 000 £).
Création de la filiale Espagnole AB TASTY LATINA le 19/04/2016. Cette filiale est détenue à 100 % par la SAS AB
TASTY (capital social de 10 000 euros).
Création de la filiale Etats Unis d'Amérique AB TASTY INC. le 10/06/2016. Cette filiale est détenue à 100 % par la
SAS AB TASTY (capital social de 1 000 USD).
Création de la filiale Singapourienne AB TASTY PTE. le 10/05/2018. Cette filiale est détenue à 100 % par la SAS AB TASTY (capital social de 50 000 SGD).

Impacts au 30/06/2018 dans les comptes d'AB TASTY France des refacturations de prestations avec les filiales :

Montants libellés en euros.

Nature	En charges	En produits
Prestations Ab Tasty Gmbh	0	
Prestations Ab Tasty Ltd (UK)	14 075	
Prestations Ab Tasty Latina	2 880	
Prestations Ab Tasty Inc. (USA)	268	
Management services Ab Tasty Gmbh		76 541
Management services Ab Tasty Ltd (UK)		211 426
Management services Ab Tasty Latina		21 160
Management services Ab Tasty Inc. (USA)		388 505
Distributor services Ab Tasty Gmbh		231 081
Distributor services Ab Tasty Ltd (UK)		205 443
Distributor services Ab Tasty Latina		82 959
Distributor services Ab Tasty Inc. (USA)		154 647

Par ailleurs, les créances rattachées aux filiales dans les comtes AB TASTY France au 30/06/2018 présentent les soldes débiteurs suivants :
- AB TASTY GmbH : 1 210 214,06 euros,
- AB TASTY Ltd (UK) : 1 586 835,39 euros,
- AB TASTY Latina : 652 917,84 euros,
- AB TASTY Inc. (USA) : 1 100 370,66 euros,
- AB TASTY PTE. : 0,00 euro.

Les créances ci-dessus sont dépréciées intégralement.

Les intérêts de créances entre les sociétés liées au cours de l'exercice sont les suivants :
- AB TASTY Gmbh : 11 243,70 euros (produit),
- AB TASTY Ltd (UK) : 17 057,87 euros (produit),
- AB TASTY Latina : 5 609,10 euros (produit),
- AB TASTY Inc (USA) : 5 573,63 euros (produit),
- AB TASTY Australia : 0,00 euro.